

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le 8 avril à 20 heures,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 19**

**Nombre de délégués titulaires présents : 10**

**Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 1**

**Nombre de pouvoir : 2**

**Date d'envoi de la convocation le 2 avril 2025**

#### **Titulaires présents :**

Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU,

David DUBOSSON, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ,

Serge DEPLANTE, Jean-Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY,

Jean-François BRAISSAND

#### **Titulaires absents :**

Vincent BOULNOIS, Daniel ROCHAIX, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY,

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Gilles REY,

Alexis BUTTIN, Martine VIBERT

**Suppléants présents prenant part aux votes :** Sylvain BISTON

#### **Pouvoir :**

**Mme Agnès BARILLIER donne pouvoir à Mme Patricia MERMOZ,**

**M. Vincent BOULNOIS donne pouvoir à M. Eric DELHOMMEAU**

**Mme Patricia MERMOZ a été élue secrétaire de séance.**

---

**Réf : D\_B\_006\_25**

***Objet : Convention d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien d'un itinéraire de randonnée avec le Département de la Savoie et le PNR des Bauges***

Monsieur Le Président informe du courrier du Parc Naturel Régional des Bauges et rappelle la propriété du SMIAC de la parcelle A0818 sur la Commune du Chatelard.

En effet, afin de permettre :

- le passage de randonneurs (non motorisés), l'aménagement, le balisage et l'entretien des voies, chemins et sentiers,
- la continuité de chemins inscrits au plan départemental,
- la prise en charge par les départements et le Parc, des troubles liés à l'activité de randonnées,

il est nécessaire de passer une convention entre le SMIAC et le département de la Savoie / et le PNR du Massif des Bauges.

Monsieur Le Président présente la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention ci-annexée.

Votants	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme.

Le Président,  
Yohann TRANCHANT

La secrétaire de séance  
Patricia MERMOZ

